



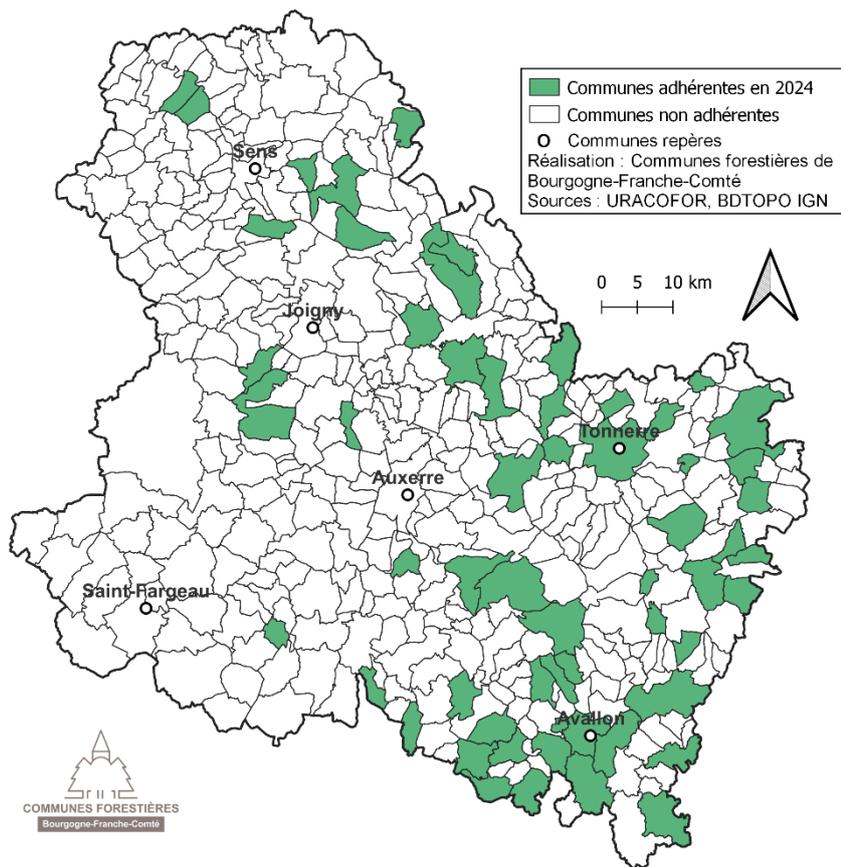
La commune représente le premier maillon de l'organisation territoriale. Durant leur mandat, **les élus** des communes propriétaires d'une forêt assurent un **rôle essentiel** d'intérêt général.

De plus en plus **sollicités** et devant faire face à des **difficultés croissantes** (évolution climatique et crises sanitaires en forêt, baisse de la DGF, dépendance budgétaire aux recettes forestières, tension avec les usagers de la forêt, etc.), ils ont **besoin de conseils, d'appui, et d'une représentation forte.**

L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES, quels services aux adhérents ?

- **Un rôle syndical** défendant les intérêts des communes propriétaires de forêt : Les mobilisations que nous avons menées ont été essentielles pour éviter aux communes des charges supplémentaires tout en œuvrant au maintien du service public forestier. Plus notre association aura d'adhérents, plus elle sera en capacité de peser.
- **Des formations gratuites** (en salle et en forêt) pour les élus afin d'apporter des éléments facilitant les décisions que votre conseil municipal aura à prendre au cours de votre mandat (l'aménagement forestier, la commercialisation des bois, les travaux, etc). Elles facilitent également le dialogue avec votre technicien forestier.
- **Une analyse des données cadastrales** : notre utilitaire foncier permet de dresser la liste des biens sans maître de votre commune. Notre accompagnement facilite leur intégration à votre domaine forestier voire à constituer une réserve foncière, à réduire le morcellement de la forêt privée, à vendre au besoin des biens, la surface globalisée pour chaque Communauté de Communes vous sera délivrée par simple demande, etc.
- **Un « kit affouage »** à disposition des adhérents comprenant des modèles de délibération, de règlements, de rôle, d'engagement des bénéficiaires affouagistes, d'autorisation du maire.
- **Un service en ligne dédié** (www.coforbfc.fr) : votre adhésion vous donne accès à de nombreux modèles de documents (délibérations, arrêtés, courriers, etc.).
- **Des plaquettes d'information** pour donner des points de repères sur des volets réglementaires, sur le bois dans la construction, sur la forêt et le bois dans le développement territorial et la transition écologique, etc.
- **Le CoForInfo et la Newsletter** diffusent des informations sur l'actualité nationale et sur les actions que nous engageons en région.
- **Un service de question en ligne** : Vous pouvez poser vos questions. Nous y répondrons, dans la limite de nos compétences ou vous orienterons vers l'interlocuteur approprié.

ET L'ADHÉSION, combien ça coûte ?



L'appel à cotisation est **individualisé** pour chaque commune. Son calcul repose sur une **cotisation fixe de 75€ + 0.04€ par habitant + 0.1€ par hectare de forêt.**

L'appel à cotisation est **individualisé** pour les syndicats forestiers. Il est basé sur une **cotisation fixe de 150€ + 0.04€ par habitant + 0.1€ par hectare de forêt.**

L'association comptait 36 adhérents en 2019, Aujourd'hui nous sommes 59 Communes fédérées sur environ 200 communes propriétaires de forêts dans le département.

2025, des actions à venir

- ✗ **Adapter les forêts aux changements climatiques**
Trois réunions seront organisées avec l'ONF en vue d'identifier les leviers sur lesquels vous pouvez agir.
- ✗ **Former les élus**
Un programme de 5 formations et réunions d'information sera proposé sur les thématiques du « Rôle des élus dans la gestion multifonctionnelle face aux changements climatiques », de « l'organisation de l'affouage et des cessions dans les communes », « la mécanisation des chantiers en forêt », « l'équilibre sylvo-cynégétique et les dégâts de gibier », « Clim'essence » etc.

Poursuivre les partenariats avec les territoires

Des actions seront menées à l'échelle des territoires de projets sur l'amélioration du foncier forestier, le partage de l'espace forestier, la mise en place de forêt pédagogique, la construction de bâtiment public en bois local, l'organisation de filière courte bois énergie, l'animation des commissions forêt, etc.



LA COFOR89, *quels sont les membres du conseil d'administration ?*

Franck MANSANTI	Flogny-la Chapelle	Président
Emilie LAFORGE	Branches	Vice-Présidente
Fabrice HEURTAUX	Girolles	Trésorier
Didier MOREAU	Béon	Vice-Trésorier
Muriel VERGES-CAULLET	Avallon	Secrétaire
Claude BOSREDON	Villemanoche	Vice-Secrétaire
Jack BOURAND	Malay-le-Grand	Administrateur
Jean-Michel SABAN	Joux-la-Ville	Administrateur
Jean-Pierre BRIGAND	Cruzy-le-Châtel	Administrateur
Gilles SACKEPEY	Etivey	Administrateur
Hubert VIGNIER	Coulanges-sur-Yonne	Administrateur

Si vous n'êtes pas encore adhérent, rejoignez-nous !